

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 24
Date de convocation : 19 janvier 2018
Date d'affichage : 20 janvier 2018

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Ludwig KINDELBERGER – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Sandra MEUNIER - Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN - Gwénaëlle LEMÉE – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Katiana REBEL a donné pouvoir à Gérald GABORIEAU
Élisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Stéphane POCHET a donné pouvoir à Jean-Luc MONDAT
Carole GUILLOT a donné pouvoir à Ludwig KINDELBERGER
Christelle MAHÉ a donné pouvoir à Carine DENONGENT
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Amandine FARGET

Absents : /

Secrétaire de séance : Boris SARRAUTE

Arrivée de Mme Nathalie POULAIN à 20h54

DÉLIBÉRATION 2018-009 : SUPPRESSION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

De nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2017, ont réorganisé la carrière des agents. Ce dispositif, appelé Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), a eu pour but de remplacer les 4 échelles de rémunération des catégories C (selon les grades) E3 – E4 – E5 et E6 par 3 échelles C1 – C2 et C3. De ce fait, il y a eu nouvelle dénomination de certains grades et suppression d'autres.

Exemple : La dénomination Adjoint administratif, technique ou d'animation de 2^{ème} classe a été remplacée par : Adjoint administratif, technique ou d'animation.

Exemple : Le grade d'Adjoint administratif, technique ou d'animation de 1^{ère} classe a été supprimé et les agents ont été reclassés aux grades d'Adjoint administratif, technique ou d'animation principal de 2^{ème} classe.

L'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale ou intermédiaire a été supprimé. Il s'effectue dorénavant selon une cadence unique pour chaque cadre d'emploi. Un reclassement de tous les cadres d'emplois a été effectué.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017, certains agents ont pu prétendre à un avancement de grade. Les agents promus ont donc bénéficié de celui-ci et il convient de supprimer les anciens emplois auxquels ils appartenaient. Le Comité Technique a rendu un avis unanimement favorable lors de la séance du 09 janvier 2018.

M. Le Maire explique qu'il convient :

De valider par le conseil municipal, la suppression des emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (filière administrative)
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet, (filière technique)
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, (filière technique)

D'adopter le tableau des emplois mis à jour, de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 30/01/2018

Reçu en préfecture le 30/01/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20180129-2018009-DE

Filière	Grade		pourvus		
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	TC	1	1	0
	REDACTEUR	TC	1	0	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 1ère Classe	TC	2	2	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 2ème Classe	TC	5	3	2
	ADJOINT ADMINISTRATIF	TC	3	3	0
COMMUNICATION	Contrat d'apprentissage en alternance	TC	1	0	1
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER CHEF Principal	TC	2	1	1
	GARDIEN - BRIGADIER	TC	2	1	1
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	TC	6	6	0
	ADJOINT D'ANIMATION	TNC	1	0	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM Principal de 2ème classe	TC	1	1	0
SPORTIVE	EDUCATEUR APS	TC	1	1	0
TECHNIQUE	TECHNICIEN	TC	1	1	0
	ADJOINT TECHNIQUE Principal de 1ère classe	TC	5	5	0
	ADJOINT TECHNIQUE Principal de 2ème classe	TC	10	8	2
	ADJOINT TECHNIQUE	TC	11	11	0
	ADJOINT TECHNIQUE	TNC	3	1	2
Contrat de droit privé	CONTRAT AIDÉS (CUI – CAE - CA)		8	2	6
Total			64	47	17

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE :

- De valider la suppression des emplois suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (filière administrative)
 - 3 postes d'adjoint technique à temps complet, (filière technique)
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, (filière technique)

D'adopter le tableau des emplois mis à jour, tel qu'indiqué ci-dessus

Fait les jours, mois et an que dessus
 et ont signé au registre les membres présents
 POUR EXTRAIT CONFORME
 A Jouarre, le 29 janvier 2018
 Le Maire,
 Fabien VALLEE